

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°64-2022-125

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2022

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-06-03-00001 - Décision de délégation de signature du directeur	
départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques dans le	
domaine de la mer et du littoral (2 pages)	Page 3
64-2022-06-03-00005 - Décision de subdélégation de signature de la	
délégation n° 40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 de la Préfète des	
Landes au directeur départemental des territoires et de la mer des	
Pyrénées-Atlantiques (2 pages)	Page 6
64-2022-06-03-00003 - Modificatif n°2 à la décision de subdélégation de	
signature n°64-2021-11-04-00004 concernant la fonction d'ordonnateur	
secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la	
mer des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)	Page 9
64-2022-06-03-00004 - Modificatif n°3 à la décision de subdélégation de	
signature administrative n°64-2021-11-04-00003 au sein de la Direction	
départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (1	
page)	Page 12

64-2022-06-03-00001

Décision de délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques dans le domaine de la mer et du littoral



Direction départementale des territoires et de la mer

Lioerte Égalité Fraternité

Décision de délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-atlantiques dans le domaine de la mer et du littoral

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

VU le code des transports, et notamment ses articles L.5542-18 et L5545-6;

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs ;

VU le décret 2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires ;

VU l'arrêté du 24 juin 2007 relatif au livret professionnel maritime;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques;

Décide:

Article 1er: Délégation de signature est donnée à :

- Pauline POTIER, Administratrice principale des affaires maritimes, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral,
- Anne-Marie LALANNE, Attachée d'administration hors classe , cheffe du service Activités et contrôles Maritimes,
- Philippe PAQUIN, Administrateur principal des affaires maritimes, chef du service Administration de la mer,
- à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes et décisions relatifs à :
 - la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs, en application de l'article 2 du décret 2015-219 du 27 février 2015 sus-visé ;

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 80 86 00 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr 1/2

- l'agrément des conventions de stage visés à l'article L5545-6 du code des transports ;
- la délivrance du livret professionnel maritime prévu par l'arrêté du 24 juin 2007.

Article 2 : La présente décision abroge et remplace la décision n°64-2019-12-17-013 du 13 décembre 2019.

Article 3 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-atlantiques.

Pau, le

0 3 JUIN 2022

Le Directeur Départemental des Territoires

et de la Mer,

Tablen MENU

64-2022-06-03-00005

Décision de subdélégation de signature de la délégation n° 40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 de la Préfète des Landes au directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques



Direction départementale des Territoires et de la Mer

Décision de subdélégation de signature de la délégation n° 40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 de la Préfète des Landes au directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU l'arrêté préfectoral n°64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la DDTM,
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques;
- VU l'arrêté de la Préfète des Landes n°40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Décide:

Article 1er - Objet de la subdélégation

Subdélégation de signature est donnée à :

- Pauline POTIER, Administratrice principale des affaires maritimes, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral,
- Anne-Marie LALANNE, Attachée d'administration hors classe , cheffe du service Activités et contrôles Maritimes,
- **Philippe PAQUIN**, Administrateur principal des affaires maritimes, chef du service Administration de la mer,
- à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, contrats et décisions énumérés en article 1er de l'arrêté de la Préfète des Landes n°40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 sauf en

1

matière de nouvelle subdélégation de signature, et dans les conditions mentionnées en article 2 de l'arrêté de délégation.

Article 2 - Présentation de la subdélégation

La signature, la fonction et le nom des bénéficiaires de la présente décision, lorsqu'ils sont apposés au bas de documents communicables, doivent être précédés de la mention :

POUR LE PRÉFET DES LANDES ET PAR SUBDÉLÉGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

(Signature)

Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4:

La présente décision abroge et remplace la décision n° 64-2022-03-16-00004 du 16 mars 2022.

Article 5:

La cheffe du service pilotage, affaires juridiques et sécurité routière de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau.

0 a JUIN 2022

Le Directeur Départemental des Territoires et de la **V**ier

Fabien MENU

64-2022-06-03-00003

Modificatif n°2 à la décision de subdélégation de signature n°64-2021-11-04-00004 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques



Direction départementale des territoires et de la mer

Modificatif n°2 à la décision de subdélégation de signature n°64-2021-11-04-00004 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

- **VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,
- **VU** l'arrêté préfectoral n°64-2021-04-16-0005 du 16 avril 2021 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,

VU l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Considérant la nomination de Mme Pauline Potier par arrêté du 13 mai 2022 en tant que directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques,

Décide :

Article 1^{er} – à l'article 1er de la décision n°64-2021-11-04-00004 le paragraphe suivant est ajouté : « Pauline POTIER, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral »

Article 2 - à l'article 5 le paragraphe suivant est ajouté :

« Pauline POTIER, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral »

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 80 86 00 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr 1 / 2

Article 3 - Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégataires et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le 0 3 JUIN 2022

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Fahien MENU

64-2022-06-03-00004

Modificatif n°3 à la décision de subdélégation de signature administrative n°64-2021-11-04-00003 au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques



Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Modificatif n°3 à la décision de subdélégation de signature administrative n°64-2021-11-04-00003 au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

VU l'arrêté préfectoral n°2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2021-10-28-00005 du 28 octobre 2021 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Considérant la nomination de Mme Pauline Potier par arrêté du 13 mai 2022 en tant que directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques,

DÉCIDE

Article 1er: à l'article 2 de la décision n°64-2021-11-04-00003 le paragraphe suivant est ajouté : « **Pauline POTIER**, administratrice principale des affaires maritimes, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral »

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La cheffe du service pilotage, affaires juridiques et sécurité routière de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau, le 0 3 JUIN 2022

Le Directeur Départemental des Territoires

et de la Mer.

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 80 86 00

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1/1

Fabien MENU